

BANQUE ISLAMIQUE DU NIGER

*NIAMEY-BAS IMMEUBLE BIN
RUE DU GAWEYE - NB 31
BP : 12754 - NIAMEY
NIGER*

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

KMC
Boulevard Mali Béro
BP 11 160 Niamey
Tél: 20 73 87 05

SAM&C NIGER
NB 65 Rue du Terminus
BP 13 369 - Niamey
Tél: 20 33 07 05

SOMMAIRE

Rapports des
Commissaires aux
Comptes sur les états
financiers annuels
*Exercice clos le 31
décembre 2023*

	PAGES
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023	3
RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS	10
ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023	15
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023	20

**BANQUE ISLAMIQUE
DU NIGER**

Rapports des
Commissaires aux
Comptes sur les états
financiers annuels

*Exercice clos le 31
décembre 2023*

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Aux actionnaires de la Banque Islamique du Niger,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la Banque Islamique du Niger, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

1. AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Banque Islamique du Niger, comprenant le bilan et le hors bilan, le compte de résultat, ainsi que les Notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2023.

A notre avis, les états financiers annuels joints aux pages 14 à 17 du présent rapport sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la banque à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Informations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

→ **Caisses**

L'écart au niveau des différents GAB au 31.12.2023 après travaux de réconciliation effectués par les équipes de la BIN, se présentent comme suit :

Code Agence	Référence GAB	Solde comptable reconstitué à date et l'heure de l'arrêté	Solde Physique à l'arrêté	Ecart	Observation
1	BIN_MALL01	14 220 000	11 881 000	- 2 339 000	Manquant
1	BIN_MALL03	16 418 000	16 234 000	- 184 000	Manquant
4	BIN_GRAND MARCHE	16 955 000	17 007 000	52 000	Excédent
6	BIN_MARADI01	1 020 000	130 000	- 890 000	Manquant
9	BIN_TAHOUA01	12 060 000	11 325 000	- 735 000	Manquant
11	BIN_DIFFA01				Non reçu
15	BIN_DARESSALAM01	9 071 000	9 111 000	40 000	Excédent
	Total			- 4 056 000	

→ Litige fiscal

Le litige fiscal né du redressement fiscal suite au contrôle sur pièce en 2018 n'est toujours pas clos.

Pour rappel, les sommes réclamées à la Banque s'élevaient à F CFA 2 333 millions dont FCFA 961 millions de pénalités. Elles sont relatives à la TVA sur le chiffre d'affaires hors champs (produits sur les concours à l'État, reprises de provisions sur CDL, produits scripturaux de change) que l'administration estime non justifiée.

Seule la TVA requise par l'administration sur les revenus de change a été reconnue par la Banque et elle a constitué une caution pour les recours successifs de F CFA 904 millions et comptabilisé une provision pour risque de F CFA 122 millions.

Le 05 octobre 2020 le Ministre des finances informe la banque, en réponse à sa lettre du 12 mai 2020 que le montant de rappel retenu se chiffre à F CFA 1 166 millions.

Toutefois, tenant compte de l'annulation du solde s'élevant à F CFA 262 millions, le solde est ramené à la caution de F CFA 904 millions.

La banque réagit à cette correspondance en date du 19 octobre 2020 pour prendre acte de l'annulation et rappeler que sa lettre n'était pas une demande gracieuse mais une demande de transaction fiscale et que la caution de F CFA 904 millions relative aux recours prévus par la législation fiscale a été transformée en paiement de rappel d'impôts.

Après l'exposé des arguments sur les différents impôts concernés par le rappel, la banque conclut en reconnaissant les droits pour F CFA 129

millions et sollicite le réexamen de son dossier de demande de transaction. Selon la banque, le Ministère devrait accéder à sa requête d'annulation des redressements et accepter la constitution d'un crédit d'impôt de sa caution.

Nous notons que le dossier n'a pas connu d'évolution majeure au 31 décembre 2023.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la banque conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers

Le bilan, le compte de résultat et le hors-bilan de la période sous revue ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément au Plan Comptable Bancaire Révisé de l'UMOA ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la

continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la banque en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la banque.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

2. VERIFICATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI ET AUTRES INFORMATIONS

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi bancaire et l'Acte Uniforme OHADA sur les sociétés commerciales et le GIE.

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels).

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

2.1. Respect de la réglementation prudentielle

Nous avons vérifié le respect par la Banque des règles prudentielles applicables aux établissements de crédit relatives aux conditions d'exercice de la profession, à la réglementation comptable, à la réglementation des opérations et aux normes de gestion.

Il ressort de ce contrôle que la banque ne respecte pas la limite sur les immobilisations hors exploitation qui ressort à 24,13% des Fonds Propres de Base T1 pour un maximum réglementaire de 15%.

L'ensemble des conclusions de nos travaux feront l'objet d'un rapport séparé, présenté en application de l'article 16 de la circulaire n°002-2018 de la Commission Bancaire.

2.2. Réglementation des prêts aux principaux actionnaires, aux dirigeants, au personnel et aux commissaires aux comptes

Nous avons vérifié que les concours aux personnes visées à l'article 45 alinéa 3 de la loi bancaire n° 2008-33 du 3 juillet 2008 ont fait l'objet d'approbation par l'instance de décision appropriée.

En vertu de l'article 45, alinéa 3 de la loi n° 2008-33 du 3 juillet 2008, nous vous informons que les engagements directs et par signature des administrateurs, des commissaires aux comptes et du personnel s'élèvent à **F CFA 1 322 millions** au 31 décembre 2022 et sont formés comme suit, en millions de F CFA :

- Membres du Conseil d'Administration	:	0
- Commissaires aux comptes	:	0
- Personnel	:	1 352

Total		1 352

Ces concours portent le ratio d'endettement des personnes visées dans le premier paragraphe de l'article 45 à 13,11% des fonds propres effectifs pour un maximum réglementaire de 20%.

2.3. *Registre des titres nominatifs*

Le registre des titres nominatifs mis en place par la banque sont à jour des dispositions prévues aux articles 746-1 et 746-2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA sur le droit des sociétés commerciales et du GIE révisé et adopté le 30 janvier 2014.


2.4. *Vérifications des informations communiquées aux actionnaires*

Nous devons également procéder, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le contrôle de la sincérité et la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que d'autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière avec les états financiers annuels n'appelle pas d'observation de notre part.

Les Commissaires aux Comptes


KMC
Boulevard Mall Béro
BP : 11 160 NIAMEY - NIGER
Tél : 00227 20 73 87 05 Fax : 00227 20 73 73
www.kmc.com
Kader KANEYE
Associé exécutif


SAM&C
SAM&C - SARL
BP 13.369
Niamey
NIGER
Assoumana SOULEYMANE
Associé

Niamey, le 13 Juin 2024

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.
- et aux dispositions relatives à la réglementation bancaire de l'UMOA.

De manière plus détaillée,

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit prévu par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- Nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- Nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la

direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;

- Nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- Nous fournissons également à la gérance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes.

Parmi les points communiqués à la gérance, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;

- Nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'administration ;
- Nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour

autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- Nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport;
- Nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- Nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;

- Nous avons l'obligation de contrôler les conventions réglementées conclues entre l'entité et l'un de ses dirigeants, directement ou indirectement, et d'en faire rapport à l'assemblée générale des actionnaires ;
- Nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation conformément aux dispositions de l'article 716 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;
- Nous avons l'obligation de déclencher la procédure d'alerte lorsque nous relevons, à l'occasion de notre mission, des faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation de la société (articles 150 et suivants) ;
- Nous avons l'obligation de vérifier la tenue conforme du registre des titres nominatifs (article 746) ;
- Nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance ;
- Nous avons aussi l'obligation de faire une déclaration de soupçon à la Cellule Nationale de Traitement de l'Information Financière (CENTIF) des opérations de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme que nous avons relevées dans le cadre de l'audit.

**BANQUE ISLAMIQUE
DU NIGER**

Rapports des
Commissaires aux
Comptes sur les états
financiers annuels

*Exercice clos le 31
décembre 2023*

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023

BILAN
destiné à la publication

ETAT : NIGER

ETABLISSEMENT : BANQUE ISLAMIQUE DU NIGER (BIN)

| 2 | 0 | 2 | 3 | 1 | 2 | | 3 | 1 |

| H | 0 | 0 | 8 | 1 |

| V |

Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de F CFA)

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		31/12/2022	31/12/2023
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	11 068	4 483
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSILEES	1 516	5 486
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	82 834	75 700
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRE A REVENU FIXE	3 031	11 171
6	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES		
8	AUTRES ACTIFS	2 336	2 201
9	COMPTES DE REGULARISATION	355	260
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	20	20
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		
12	PRETS SUBORDONNES		
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	509	551
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 533	8 643
	TOTAL DE L'ACTIF	110 202	108 515

Handwritten signature/initials

Handwritten signature

Handwritten signature
KMC
 Boulevard Mali Béro
 BP 11160 NIAMEY - NIGER
 TEL : 00227 2073 87 05 Fax : 00227 2073 73 10
 www.kmc-niger.com



Certifié confidentiel aux écritures
SAM & C - SARL
 Niamey
 NIGER

BILAN
destiné à la publication

ETAT : NIGER

ETABLISSEMENT : BANQUE ISLAMIQUE DU NIGER (BIN)

| 2 | 0 | 2 | 3 | 1 | 2 | | 3 | 1 |

| H | 0 | 0 | 8 | 1 |

| V |


Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de F CFA)

POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS	
		31/12/2022	31/12/2023
1	BANQUES CENTRALES, CCP		
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	26 165	24 727
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTEL	68 935	68 852
4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		
5	AUTRES PASSIFS	560	211
6	COMPTES DE REGULARISATION	1 190	1 015
7	PROVISIONS	1 549	1 774
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES		
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	11 803	11 936
10	CAPITAL SOUSCRIT	16 500	16 500
11	PRIMES LIEES AU CAPITAL		
12	RESERVES	1 527	1 527
13	ECARTS DE REEVALUATION		
14	PROVISIONS REGLEMENTEES		
15	REPORT A NOUVEAU (+/-)	-7 244	-6 224
16	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	1 020	133
	TOTAL DU PASSIF	110 202	108 515


 Boulevard Mali Béro
 BP 11160 NIAMEY - NIGER
 Tél.: 00227 20 73 87 05 Fax: 00 227 20 73 73 09
 www.kmc-ac.com
 contact@kmc-ac.com




 SAM&C – SARL
 BP 13.369
 Niamey
 Certifiés conformés aux écritures
 NIGER

HORS BILAN
destiné à la publication

ETAT : NIGER

ETABLISSEMENT : BANQUE ISLAMIQUE DU NIGER (BIN)

2 | 0 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 | 1 |

Date d'arrêté

H | 0 | 0 | 8 | 1 |

C I B

V |

LC

(en millions de F CFA)

POSTE	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		31/12/2022	31/12/2023
	ENGAGEMENTS DONNES	64 733	51 894
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	2 855	4 943
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	61 878	46 951
3	ENGAGEMENTS SUR TITRE		
	ENGAGEMENTS RECUS	32 060	32 476
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	32 060	32 476
6	ENGAGEMENTS SUR TITRE		


 Boulevard Mali Béro
 BP 11160 NIAMEY - NIGER
 Tél. : 00227 20 73 87 05 Fax : 00 227 20 73 73 09
 www.kmc-aci.com
 contact@kmc-aci.com


 BANQUE ISLAMIQUE DU NIGER
 LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
 BP 12754 NIAMEY TEL: 2073.27.12/20/40


 SAM&C - SARL
 BP 13.369
 Certifiés conformes aux écritures
 NIGER

COMPTE DE RESULTAT
destiné à la publication

ETAT : NIGER

ETABLISSEMENT : BANQUE ISLAMIQUE DU NIGER (BIN)

| 2 | 0 | 2 | 3 | 1 | 2 | | 3 | 1 |

| H | 0 | 0 | 8 | 1 |

| V |

Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de F CFA)

POSTE	PRODUITS/CHARGES	MONTANTS NETS	
		31/12/2022	31/12/2023
1	PRODUITS ET ASSIMILES	4 661	4 901
2	CHARGES ET ASSIMILES	-1 713	-2 255
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE		
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	3 068	2 614
5	COMMISSIONS (CHARGES)	-25	-35
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	167	125
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	122	429
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	19	13
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-183	-157
10	PRODUIT NET BANCAIRE	6 116	5 635
11	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-3 642	-4 415
13	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	-553	-659
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 921	561
15	COÛT DU RISQUE	-784	-314
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	1 137	247
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES	0	0
18	RESULTAT AVANT IMPÔT	1 137	247
19	IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	-117	-114
20	RESULTAT NET	1 020	133



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]



[Handwritten signature]
KMC
 Boulevard Mail Béno
 BP 11160 NIAMEY - NIGER
 Tél. : 00227 20 73 87 05 Fax : 00227 20 73 73 09
 www.kmc-ac.com
 contact@kmc-ac.com

Rapports des
Commissaires aux
Comptes sur les états
financiers annuels
Exercice clos le 31
décembre 2023

1.	REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES	P.22
2.	ETAT DES DEROGATIONS	P.23
3.	ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODE	P.24
4.	CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS ET ASSIMILES	P.25
5.	CREANCES SUR LA CLIENTELE	P.26
6.	EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE, ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLES	P.27
7.	TITRES DE PARTICIPATIONS ET EMPLOIS ASSIMILES	P.28
8.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	P.29
9.	DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS ET ASSIMILES	P.30
10.	DEPOTS DE LA CLIENTELE	P.31
11.	DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE, EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	P.32
12.	DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	P.33
13.	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	P.34
14.	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	P.35
15.	VENTILATION DES EMPLOIS ET RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE	P.36
16.	OPERATIONS EN DEVISES	P.37
17.	ENGAGEMENT DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	P.38
18.	VALEUR DE SÛRETES RECUES/DONNEES EN GARANTIE	P.39
19.	COÛT DU RISQUE	P.40
20.	EVOLUTION DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE	P.41
21.	INFORMATIONS SECTORIELLES	P.42
22.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS	P.43
23.	PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS	P.44
24.	OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES	P.45
25.	COMPTES DE LA CLIENTELE	P.46
26.	RESEAU	P.47
27.	TABLEAU DES EFFECTIFS, DE LA MASSE SALARIALE ET DU PERSONNEL EXTERIEUR	P.48

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODE

ETAT :

ETABLISSEMENT :

C | 2 | 0 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 | 1
 C Date d'arrêté

H | 0 | 0 | 8 | 1 | V
 CIB LC

(en millions de F CFA)

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
A-CHANGEMENTS AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION	Première application du plan comptable bancaire révisé	-140
B-CHANGEMENT AFFECTANT LES REGLES DE PRESENTATION	Première application du plan comptable bancaire révisé	NEANT



CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS ET ASSIMILES

ETAT :

ETABLISSEMENT :

C | 2 | 0 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 | 1
C Date d'arrêté

H | 0 | 0 | 8 | 1 | V |
CIB LC

(en millions de F CFA)

CREANCES	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILE DANS L'UMOA	BANQUE RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES OU ETRANGERES	TOTAL AU 31/12/2023	TOTAL AU 31/12/2022
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	2 887	5 000		338		8 225	9 505
PRETS						-	
- Au jour le jour							
- A Terme							
VALEURS RECUES EN PENSION LIVREE							
- Au jour le jour							
- A Terme							
CREANCES EN SOUFFRANCES							
TOTAL AVANT DEPRECIATIONS	2 887	5 000	-	338	-	8 225	9 505
dont admissible au refinancement de la BCEAO	-	-	-	-	-	-	-
DEPRECIATIONS	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL APRES DEPRECIATION	2 887	5 000	-	338	-	8 225	9 505



CREANCES SUR LA CLIENTELE

ETAT :

ETABLISSEMENT :

C | 2 | 0 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 | 1 |
C Date d'arrêté

H | 0 | 0 | 8 | 1 | V |
CIB LC

(en millions de F CFA)

CREANCES	ETAT ET ASSIMILES	ISBLSM (1)	SOCIETES NON FINANCIERES	AUTRES SOCIETES	PARTICULIERS	TOTAL AU 31/12/2023	TOTAL AU 31/12/2022
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	4 152		123	20	369	4 664	807
PRETS A TERME	25 545		13 302	485	30 024	69 356	81 326
OPERATIONS DE PENSION LIVREE							
OPERATIONS DE LOCATION FINANCEMENT							
AFFACTURAGE							
CREANCES EN SOUFFRANCES	30		1 196	64	2 715	4 005	3 674
TOTAL AVANT DEPRECIATION	29 727	-	14 621	569	33 108	78 025	85 807
dont admissible au refinancement de la BCEAO							
DEPRECIATIONS	16		640	35	1 634	2 325	2 973
TOTAL APRES DEPRECIATIONS	29 711	-	13 981	534	31 474	75 700	82 834

(1) : Institution Sans But Lucratif au Service des Ménages



EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE, ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLES

ETAT :

ETABLISSEMENT :

C | 2 | 0 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 | 1 |
C Date d'arrêté

H | 0 | 0 | 8 | 1 | V |
CIB LC

(en millions de F CFA)

TITRES	31/12/2023				31/12/2022			
	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILES	AUTRES OBLIGATIONS ET TITRES A REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	TOTAL	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILES	AUTRES OBLIGATIONS ET TITRES A REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	TOTAL
PORTEFEUILLE DE TRANSACTION Dont coté PORTEFEUILLE DE PLACEMENT ET DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE Brut Dépréciations Net Dont coté PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT Brut Dépréciations Net Dont coté				-				-
	8 171	3 000		11 171	3 031	-		3 031
	8 171	3 000		11 171	3 031	-		3 031
TOTAL	8 171	3 000	-	11 171	3 031			3 031



TITRES DE PARTICIPATIONS ET EMPLOIS ASSIMILES

ETAT :

ETABLISSEMENT :

C 2 0 2 3 1 2 3 1
C Date d'arrêté

H 0 0 8 1 V
CIB LC

(en millions de F CFA)

DENOMINATION DE LA SOCIETE EMETTRICE	PAYS D'IMPLANTATION	COTE /NON COTE	SECTEUR D'ACTIVITE	CAPITAL SOCIAL	POURCENTAGE DE DETENTION	PRIX D'ACQUISITION	VALEUR COMPTABLE NETTE (N)	VALEUR COMPTABLE NETTE (N-1)	PRODUITS GENERES SUR L'EXERCICE
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES									
TITRES DE PARTICIPATION									
CTMI-UEMOA	SENEGAL		Prestation monétique	9 469	0,21%	20	20	20	
AUTRES TITRES A LONG TERME									







IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

ETAT :

C | 2 | 0 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 | 1 |
 C Date d'arrêté

ETABLISSEMENT :

H | 0 | 0 | 8 | 1 | V |
 CIB LC

IMMOBILISATION	MONTANT BRUT AU DEBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE/ REEVALUATIONS	CESSIONS OU RETRAITS DE L'EXERCICE	MONTANT BRUT A LA FIN DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS / DEPRECIATIONS			MONTANT NET A LA FIN DE L'EXERCICE
					EN DEBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	
IMMOBILISATION D'EXPLOITATION	8 378	811	-	9 189	3 837	659	-	4 693
Immobilsations Incorporelles	839	210	-	1 049	331	168	-	550
Immobilsations corporelles	7 539	601	-	8 140	3 506	491	-	4 143
.Prises en location-financement								
. Mise en location simple								
. Autres								
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION	4 501	-	-	4 501	-	-	-	4 501
Immobilsations Incorporelles								
Immobilsations corporelles	4 501	-	-	4 501				4 501



DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS ET ASSIMILES

ETAT :

C | 2 | 0 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 | 1
 C Date d'arrêté

ETABLISSEMENT :

H | 0 | 0 | 8 | 1 | V |
 CIB LC

(en millions de F CFA)

DETTES	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES OU ETRANGERES	TOTAL AU 31/12/2023	TOTAL AU 31/12/2022
COMPTES ORDINAIRES CREDITAIRES	19			764		783	357
EMPRUNTS							
Au titre du marché monétaire							
Au jour le jour	23 944					23 944	25 808
A terme							
VALEURS DONNEES EN PENSION LIVREE							
Au jour le jour							
A terme							
TOTAL	23 963	0	0	764	0	24 727	26 165



DEPOTS DE LA CLIENTELE

ETAT :

C | 2 | 0 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 | 1 |
Date d'arrêté

ETABLISSEMENT :

H | 0 | 0 | 8 | 1 | V |
CIB LC

DEPÔTS	ETAT ET ASSIMILES	ISBLSM	ENTREPRISES NON FINANCIERES	AUTRES SOCIETES	PARTICULIERS	TOTAL AU	TOTAL AU
						31/12/2023	31/12/2022
COMPTES ORDINAIRES CREDITAIRES	4 866		4 713	643	21 680	31 902	34 369
COMPTES ET DEPOTS A TERMES	5 500			568	5 286	11 354	11 913
OPERATIONS DE PENSION LIVREE						-	-
COMPTE D'EPARGNE A REGIME SPECIAL	147		1 300	37	11 116	11 116	12 664
AUTRES DEPOTS					12 996	14 480	9 988
TOTAL	10 513	-	6 013	1 248	51 078	68 852	68 934



Handwritten signature in blue ink.

Handwritten signature in blue ink.

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE, EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNÉS

ETAT :

ETABLISSEMENT :

C | 2 | 0 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 | 1
C Date d'arrêté

H | 0 | 0 | 8 | 1 | V
CIB LC

(en millions de F CFA)

	DEVISE	MONTANT EN DEVISE A L'ORIGINE	TAUX D'INTERET	CONDITIONS SUSPENSIVES DE PAIEMENT DES COUPONS	ECEANCE	MONTANT AU 30/06/2020	MONTANT ADMIS DANS LES FONDS PROPRES PRUDENTIELS
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE							
- Emprunts Obligataires							
- Autres Dettes							
EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNÉS							
- A durée déterminée							
- A durée indéterminée							
TOTAL							



DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

ETAT :

ETABLISSEMENT :

C | 2 | 0 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 | 1
C Date d'arrêté

H | 0 | 0 | 8 | 1 | V
CIB LC

(en millions de F CFA)

DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	31/12/2022	DOTATIONS	REPRISES		31/12/2023
			Sans objet	Autres	
DEPRECIATIONS					
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS ET ASSIMILES					
CREANCES SUR LA CLIENTELE	2 973	1 856	2 504		2 325
TITRES DE PLACEMENT					
AUTRES ACTIFS	855	78			933
PROVISIONS					
RISQUES D'EXECUTION D'ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE SUR ETABLISSEMENTS DE CREDITS					
RISQUES D'EXECUTION D'ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE SUR CLIENTELES	52				52
PENSIONS DE RETRAITE ET OBLIGATIONS SIMILAIRES	1 268	284			1 552
AUTRES RISQUES ET CHARGES	229		7		222



VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

ETAT :

ETABLISSEMENT :

C | 2 | 0 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 | 1 |
C Date d'arrêté

H | 0 | 0 | 8 | 1 | V |
CIB LC

(en millions de F CFA)

CAPITAUX PROPRES	CAPITAL	PRIMES D'EMISSION ET DE FUSION	RESERVES, REPORT A NOUVEAU, RESULTAT	CAPITAUX PROPRES
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2021	16 500		- 5 717	10 783
Ajustements de début de période			-	-
CAPITAUX PROPRES AU 1/01/2022	16 500	-	- 5 717	10 783
Augmentation / Réduction de capital				-
Résultat de la période			1 020	1 020
Distribution de dividendes				-
Autres mouvements				-
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022	16 500	-	- 4 697	11 803
Ajustements de début de période				-
CAPITAUX PROPRES AU 1/01/2023	16 500	-	- 4 697	11 803
Augmentation / Réduction de capital				-
Résultat de la période			133	133
Distribution de dividendes				-
Autres mouvements				-
BILAN AU 31/12/2023	16 500	-	- 4 564	11 936



VENTILATION DES EMPLOIS ET RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE

ETAT :

ETABLISSEMENT :

C | 2 | 0 | 2 | 3 | 1 | 2 | 0 | 3 | 1
Date d'arrêté

H | 0 | 0 | 8 | 1 | V
CIB LC

	(en millions de F CFA)					
EMPLOIS/RESSOURCES ACTIF	MOINS DE 1 MOIS	1 MOIS A 3 MOIS	3 MOIS à UN AN	1 AN A 5ANS	PLUS DE 5 ANS	30/06/2023
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	5 231					5 231
Créances sur la clientèle	6 344	8 938	23 342	24 807	12 269	75 700
Obligations et autres titres à revenu fixe						0
Titres de transaction						0
Titres de placement			309	7 862	3 000	11 171
Titres d'investissement						0
TOTAL	11 575	8 938	23 651	32 669	15 269	92 102
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	24 727					24 727
Dettes envers la clientèle	57 498	735	3 635	6 984	0	68 852
Dettes représentées par un titre	0					0
TOTAL	82 225	735	3 635	6 984	0	93 579



ENGAGEMENT DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

ETAT :

ETABLISSEMENT :

C | 202312 | 31
C Date d'arrêté

H0081 | V
CIB LC

(en millions de F CFA)

ENGAGEMENTS	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	51 894	64 733
Engagements de financement en faveur des établissements de crédit et assimilés	0	0
Crédits documentaires		
Acceptations ou engagements de payer		
Ouvertures de crédits confirmés		
Autres engagements de financement donnés		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	0	0
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer		
Ouvertures de crédits confirmés		
Autres engagements de financement donnés		
Engagements de garantie d'ordre des établissements de crédit et assimilés	4 943	2 855
Confirmations d'ouvertures de crédits documentaires		
Acceptations ou engagements de payer		
Autres engagements donnés	4 943	2 855
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	46 935	61 862
Obligations cautionnées		
Cautions, avals et autres garanties donnés	46 935	61 862
Garanties de remboursement de crédit		
Autres garanties données		
Engagements douteux	16	16
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS	32 476	32 060
Engagements de financement reçus des établissements de crédit et assimilés	0	0
Crédits documentaires		
Acceptations ou engagements de payer		
Ouvertures de crédits confirmés		
Autres engagements de financement donnés		
Engagements de financement reçus de la clientèle	0	0
Acceptations ou engagements de payer		
Autres engagements de financement donnés		
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit et assimilés	0	0
Confirmations d'ouvertures de crédits documentaires		
Acceptations ou engagements de payer		
Autres engagements reçus		
Engagements de garantie reçus de la clientèle	32 476	32 060
Garanties reçues de l'État et des organismes assimilés		
Garanties reçues des entreprises d'assurance et de capitalisation		
Garanties reçues de la clientèle financière		
Autres garanties reçus	32 476	32 060



VALEUR DE SÛRETES RECUES/DONNEES EN GARANTIE

ETAT :

ETABLISSEMENT :

C | 202312 | 31
C Date d'arrêté

H0081 | V
CIB LC

(en millions de F CFA)

VALEURS ET SÛRETES RECUES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DE L'ACTIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES CRÉANCES OU ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT DES CRÉANCES ET DES ENGAGEMENTS DONNES COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES			
AUTRES TITRES			
HYPOTHEQUES	32 476	- Créances sur la clientèle	
AUTRES VALEURS ET SÛRETES RÉELLES		- Engagements de garantie	32 476
TOTAL	32 476		32 476
VALEURS ET SÛRETES DONNEES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DE L'ACTIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES CRÉANCES OU ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT DES CRÉANCES ET DES ENGAGEMENTS DONNES COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES			
AUTRES TITRES			
HYPOTHEQUES			
AUTRES VALEURS ET SÛRETES RÉELLES			
TOTAL			



EVOLUTION DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE

ETAT :

ETABLISSEMENT :

C
 2 | 0 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 | 1
 H | 0 | 0 | 8 | 1
 V
 LC

Date d'arrêté

CIB

LC

(en millions de F CFA)

	ETAT DU DECLARANT	AUTRES ETATS DE L'UMOA	AUTRES RESIDENTS UMOA	RESTE DU MONDE	TOTAL 31/12/2023	TOTAL 31/12/2022
BILAN						
Actifs	92 147	8 127	7 895	346	108 515	105 012
Passifs	83 321		24 428	766	108 515	105 012
HORS BILAN						
Engagements donnés	51 894				51 894	69 331
Engagements reçus	32 476				32 476	31 115
COMPTE DE RESULTAT						
Produit net bancaire	5 635				5 635	6 116



REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS

ETAT :

ETABLISSEMENT :

C 202312 31
Date d'arrêté

H0081 V
CIB LC

(en millions de F CFA)

REMUNERATIONS ET AVANTAGES	31/12/2022	31/12/2023
REMUNERATIONS BRUTES Y COMPRIS LES INDEMNITES DE FONCTION ET LES AVANTAGES EN NATURE		
Rémunérations brutes	1 399	1 305
Indemnités de fonction	2	13
Avantages en nature	6	12
PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS		
Nombre d'actions		
valorisation de l'action au 31/12		
Nombre d'options non exercées au 31/12		
valorisation de l'action au 31/12		
AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI		
Indemnités de fin de carrière	266	1 112
Régime de retraite à cotisations définies	51	55
ASSURANCE MALADIE	71	34
AUTRES AVANTAGES		



PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS (1)

ETAT :

ETABLISSEMENT :

C 2 0 2 3 1 2 3 1 H 0 0 8 1 V
 C Date d'arrêté CIB LC

(en millions de F CFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
PRETS					
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	DIRETEUR DE DEPARTEMENT/SI	30	11	0	
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	CHEF D'AGENCE/SG	26	16	0	
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	DIRETEUR DE DEPARTEMENT/RI	64	44	0	
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	CHEF DE SERVICE/MTQ	42	27	0	
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	CHEF DE SERVICE/CF	46	32	0	
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	CHEF DE SERVICE/CP	37	23	0	
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	CHEF DE SERVICE/OPE	24	15	0	
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	CHEF DE SERVICE/OPL	24	17	0	
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	CHEF DE SERVICE/HR	40	22	0	
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	CHEF DE SERVICE/RES	34	23	0	
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	CHEF DE SERVICE/ADM	40	23	0	
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	DIRECTEUR DE	47	27	0	
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	CHEF D'AGENCE/BKI	21	14	0	
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	CHEF D'AGENCE/TA	19	12	0	
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	CHEF D'AGENCE/WA	21	15	0	
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	CHEF D'AGENCE/MI	22	16	0	
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	CHEF D'AGENCE/YA	24	17	0	
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	CHEF DE SERVICE /RI	30	20	0	
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	CHEF D'AGENCE/DA	29	17	0	
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	CHEF D'AGENCE/DKO	5	4	0	
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	CHEF D'AGENCE/AZ	10	7	0	
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	DIRECTEUR DE	77	54	0	
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	DIRECTEUR DE	64	47	0	
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	CHEF D'AGENCE/TA	18	17		
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	CHEF D'AGENCE/TSA	9	5		
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	CHEF D'AGENCE/BFO	19	14		
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	CHEF DE SERVICE/JUR	9	6		
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	CHEF D'AGENCE/ZR	8	4		
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	DIRECTEUR DE DEPARTEMENT/AI	101	78		
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	DIRECTEUR DE	78	59		
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	CHEF D'AGENCE/DRS	6	5	0	
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	CHEF D'AGENCE/GM	11	9	0	
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	CONSEILLER/DG	35	29	0	
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	CHEF DE SERVICE/FC	26	15	0	
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	CHEF DE SERVICE/BD	38	29	0	
PRÊT MOYEN ET LONG TERME	CHEF DE SERVICE/MKT	18	16	0	
MONTANT TOTAL		1 149	788	0	



TABLEAU DES EFFECTIFS, DE LA MASSE SALARIALE ET DU PERSONNEL EXTERIEUR

ETAT : **ETABLISSEMENT :**

C | 2 | 0 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 | 1 | H | 0 | 0 | 8 | 1 | V | LC
 Date d'arrêté CIB

PERSONNEL PROPRE	EFFECTIFS										MASSE SALARIALE					
	ETAT DU DECLARANT		UMOA		RDM		TOTAL		ETAT DU DECLARANT		UMOA		RDM		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
CADRES ET ASSIMILES	32	8				1		33	8	917	159			233		159
TECHNICIENS ET ASSIMILES							0	0	0							-
AGENTS DE MAITRISE	15	13					15	13	194	159					194	159
EMPLOYES ET OUVRIERS	19	19					19	19	170	218					170	218
TOTAL	66	40	0	0	1	0	67	40	1 281	536			233		1 514	536

(en millions de F CFA)

PERSONNEL EXTERIEURE	EFFECTIFS										CHARGES TOTALES	
	DECLARANT		UMOA		RDM		TOTAL		DECLARANT		CHARGES TOTALES	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
CADRES ET ASSIMILES												0
TECHNICIENS ET ASSIMILES												0
AGENTS DE MAITRISE												0
EMPLOYES ET OUVRIERS	21	10					21	10	31			31
TOTAL	21	10	0	0	0	0	21	10	31			31

